



## ÉCO-DÉFIS POUR DES ARTISANS ET DES COMMERÇANTS VOLONTAIRES EN BRETAGNE

### Pourquoi agir

La Bretagne comptait environ 36 000 commerces et 59 000 entreprises artisanales en 2018\*. Pour organiser et développer leurs activités, ces acteurs économiques doivent désormais intégrer de nouveaux enjeux énergétiques et écologiques. Il s'agit naturellement de réduire leur impact environnemental, mais aussi de maîtriser différents postes (matières, fluides, déchets) qui conditionnent leur pérennité. Il s'agit ainsi de renforcer leur compétitivité tout en contribuant à l'effort collectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique. Pour les stimuler, identifier les pistes d'amélioration et créer un effet d'entraînement vertueux, la Direction régionale Bretagne de l'ADEME, le Conseil régional et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne se sont réunies pour lancer des éco-défis en 2018 en partenariat avec des collectivités (1 par département chaque année). L'édition 2018-2019 s'est appuyée sur Dinan Agglomération (22), Brest Métropole (29), Redon Agglomération (35) et la communauté de communes Blavet Bellevue Océan (56).

Le principe est simple : les artisans et les commerçants volontaires doivent choisir de relever au moins 3 défis parmi une liste de 43 propositions réparties en 6 thématiques : déchets, produits, énergie, eau, transport, sociétal. Avec l'appui d'un conseiller mis à leur disposition par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, les professionnels disposent de 2 à 3 mois pour atteindre leurs objectifs. A l'issue de cette période et sur présentation de justificatifs, le label leur est officiellement délivré. En participant à cette opération, les artisans et les commerçants peuvent :

- augmenter leurs performances économiques, environnementales et sociétales ;
- bénéficier de conseils personnalisés pour améliorer leurs pratiques ;
- nouer une relation privilégiée avec leur collectivité ;
- valoriser leur démarche de développement durable auprès de leurs partenaires et de leurs clients ;
- profiter d'une médiatisation et d'une communication gratuite.



#### Région Bretagne

- Dinan Agglomération (22)
- Brest Métropole (29)
- Redon Agglomération Bretagne Sud (35)
- Communauté de communes Blavet Bellevue Océan (56)

#### Bénéficiaires

41 artisans et commerçants labellisés en 2018-2019

#### Partenaires

- Direction régionale Bretagne de l'ADEME
- Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne
- Région Bretagne

#### Coût global (€ HT)

Coût global : 53,7 k€

#### Financement (hors communication) :

- ADEME : 17,2 k€
- Chambres de Métiers et de l'Artisanat : 23,1 k€
- Région Bretagne : 13,4 k€

#### Chiffres clés (édition 2018-2019)

- 9,1 défis relevés en moyenne par artisan
- 374 défis relevés (dont 32% de nouveaux)

#### Date de lancement

2018

\*Sources : CCI Bretagne et « Chiffres clés 2018 de l'artisanat breton », CRMA Bretagne

## Application

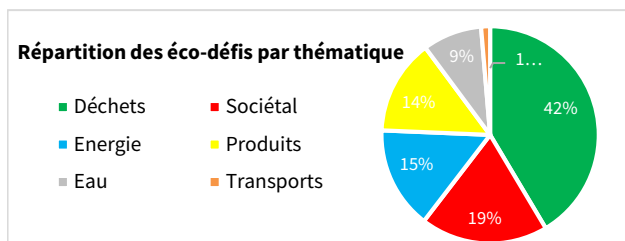
### ❖ 5 prérequis à respecter

En rejoignant l'opération, chaque participant signe une charte d'engagement qui comporte 5 prérequis réglementaires :

- respecter l'interdiction de brûlage des déchets à l'air libre ;
- éliminer ses déchets dangereux dans des filières conformes ;
- ne pas déverser de produits et déchets dangereux liquides dans le réseau d'eau (usées et pluviales) ni dans la nature ;
- respecter les conditions d'accueil en déchèteries ;
- gérer de manière conforme ses déchets "Matériels à Risque Spécifique".

### ❖ 374 éco-défis relevés par 41 professionnels volontaires

Territoire	Nombre d'artisans	Nombre de défis
Blavet Bellevue Océan	14	123
Brest Métropole	11	93
Dinan Agglomération	6	60
Redon Agglomération	10	98
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>374</b>



### ❖ Les 5 actions les plus mises en œuvre

- Optimisation du tri des déchets valorisables
- Refus de la publicité non désirée et dématérialisation de la communication
- Soutien aux acteurs du territoire (fournisseurs locaux)
- Utilisation de produits ecolabellisés ou naturels
- Réparation, réutilisation ou don d'objets et de matériaux

“ Notre Chambre est très engagée aux côtés de l'ADEME Bretagne pour accélérer la transition énergétique et écologique, et offrir aux artisans et commerçants bretons de nouvelles perspectives de développement. Ainsi, nous luttons contre l'obsolescence programmée en favorisant les métiers de la réparation, proposons des programmes de réduction des consommations énergétiques et de meilleure gestion des déchets. Les éco-défis constituent une opération transversale qui touche plusieurs thématiques. C'est un excellent outil de sensibilisation, de mobilisation et de valorisation. ”

**M. Louis Noël,**  
Président de la Chambre Régionale  
de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

## Focus

La charte d'engagement signée par les participants volontaires prévoit deux obligations :

- maintenir les pratiques après l'éco-défi ;
- sensibiliser leur clientèle et communiquer sur l'opération.

## Facteurs de reproductibilité

Le dispositif « Eco-défis des commerçants & artisans » est une opération de sensibilisation et de mobilisation facilement reproductible. Elle repose sur 3 facteurs clés de succès :

- une communication en amont, pour mobiliser suffisamment de professionnels volontaires ;
- un accompagnement méthodologique et technique pendant la phase d'accompagnement individuel de l'entreprise ;
- des outils de communication en aval, pour valoriser les résultats et stimuler de nouvelles candidatures.

Pour aller plus loin, le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne aide les artisans à augmenter leurs performances environnementales et leur compétitivité grâce au dispositif de l'ADEME : [TPE & PME gagnantes sur tous les coûts](#).

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site internet de l'ADEME [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- Le site de la Direction régionale Bretagne de l'ADEME [www.bretagne.ademe.fr](http://www.bretagne.ademe.fr)
- Le site de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne [www.crma.bzh](http://www.crma.bzh)

### CONTACTS

- Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne
  - Pour les départements 22 et 29 :  
Tél : 02 96 76 27 17 / [lelouet@crm-bretagne.fr](mailto:lelouet@crm-bretagne.fr)
  - Pour les départements 35 et 56 :  
Tél : 02 99 65 58 73 / [lecoq@crm-bretagne.fr](mailto:lecoq@crm-bretagne.fr)
- Direction régionale Bretagne de l'ADEME  
Tél : 02 99 85 87 00  
[ademe.bretagne@ademe.fr](mailto:ademe.bretagne@ademe.fr)



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



@ademe

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Référence ADEME : 011006 / Décembre 2019

